

Vendredi 2 mars 2007

Signature de l'accord sur l'exercice des droits syndicaux à Blois

Intervention de Maurice LEROY
Président du Conseil général
Député de Loir-et-Cher

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,
Monsieur le Directeur général,
Mesdames et Messieurs les représentants du personnel et responsables syndicaux,
Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux de vous accueillir aujourd'hui dans cette salle capitulaire du conseil général pour cette signature qui constitue pour nous tous, élus du conseil général, un moment très important.

En effet, plus de deux années de travail et de discussion avec les représentants syndicaux ont abouti à ce texte que nous allons signer, et qui traduit l'intention de tous les conseillers généraux et de la direction générale des services d'instaurer au sein de notre collectivité un dialogue ouvert et constructif avec les représentations syndicales.

Je tiens en effet à ce que soit appliqué ce principe dont j'ai déjà parlé plusieurs fois et qui est celui de la démocratie participative. C'est ce principe que nous avons mis en oeuvre lors de l'intégration des personnels de l'Éducation nationale et des agents de l'Équipement, et qui s'est traduit par une discussion franche pour résoudre les difficultés suscitées par ce transfert. Je pense pouvoir dire que cela s'est bien passé, à la satisfaction de tous.

Je salue d'ailleurs les représentants des personnels transférés présents aujourd'hui, qui ne sont pas encore membres de la CAP, du CTP ou du CHS du conseil général, mais nous tenions à vous associer dès aujourd'hui à cet accord.

Cela me permet d'ailleurs de vous confirmer que vous continuerez à bénéficier des moyens mis à disposition par l'État jusqu'au renouvellement des instances paritaires en 2008.

Pourquoi conclure cet accord ? nous aurions pu en effet nous contenter de respecter les obligations constitutionnelles et légales qui existent déjà et qui constituent le cadre du respect de la représentation des salariés dans les entreprises et les administrations.

Mais deux raisons nous ont poussé à cette officialisation :

Premièrement, et comme le dit le proverbe, même si le plupart des engagements existent légalement, « cela va toujours mieux en le disant ». Les réaffirmer leur donne une réalité encore plus concrète et souligne notre volonté et notre engagement à les respecter.

Secondement, cela a été pour nous l'occasion de compléter les dispositions légales afin de faciliter le travail des organisations syndicales.

C'est ainsi que nous avons ouvert le droit aux syndicats d'accéder aux nouvelles technologies à travers l'attribution d'une messagerie, la mise à disposition d'un espace de publication sur l'intranet du conseil général, et un accès à internet.

Nous mettrons à disposition des représentants syndicaux le matériel informatique nécessaire et assurerons les formations indispensables.

L'objectif est de vous permettre de travailler dans les meilleures conditions.

Cet accord est pour nous le socle indispensable à des relations ouvertes et constructives avec les représentants syndicaux dans l'intérêt des agents du conseil général et de notre collectivité.